

LES SOURCES DU MISTRAL

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER THEMATIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2021

A SACQUENAY, COTE D'OR



Compte-rendu rédigé par Quelia (mandatée par CNR)

ATELIER BIODIVERSITÉ ET VALORISATION DU PARC

Un atelier pour comprendre les enjeux acoustiques et paysagers

Dans le cadre du projet de prolongement du Parc éolien Les Sources du Mistral, CNR a mandaté le CPIE Bourgogne pour réaliser un sondage auprès des habitants de Sacquenay. Plusieurs sujets de préoccupation sont ressortis : l'acoustique, le paysage, le besoin d'informations, les mesures d'accompagnement et la biodiversité.

Pour donner suite, CNR a organisé en lien avec la mairie deux ateliers :

- Acoustique et paysage le 17 mai 2021
- Biodiversité et valorisation du parc et le 20 septembre 2021

Un atelier préalable au développement du prolongement

L'atelier Biodiversité et valorisation du parc s'est déroulé le 20 septembre 2021 à 19h dans la Salle des fêtes de Sacquenay. Il s'est déroulé dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Les invités

Lors du sondage, les personnes souhaitant participer à des ateliers ont été invitées à laisser leurs coordonnées. Ainsi, une quarantaine de personnes ont été invitées à l'atelier :

- par un email d'invitation le 19 juillet 2021
- par un rappel par email le 7 septembre 2021
- puis par des relances téléphoniques aux personnes ayant partagé leur numéros les 16 et 17 septembre 2021.

Les participants

13 habitants ont participé à l'atelier : Eric ESTIVALET, Jean-Claude FRIONNET, Madame FRIONNET,

Catherine JARDEL, Jean-Marc JARDEL, Gérard LAIDET, Maxime LAPREVOTE, Benoit MEOT, Didier Quantin, Alexis et Marjorie SABIN, Christine TAVERNIER, et Martine TURPIN.

CNR : Sarah FELIX FAURE et Amélie RAVIER.

Quelia : Constant DELATTE

Les objectifs de l'atelier Biodiversité et valorisation

- Transmettre de l'information sur les espèces naturelles présentes sur le site des éoliennes
- Informer et sensibiliser les habitants sur les actions de la CNR pour prendre en compte la biodiversité autour du parc éolien
- Recueillir les sujets d'importance pour les habitants lors du travail sur les mesures d'accompagnement

Le déroulement de l'atelier

La première partie de l'atelier a comporté :

- une information sur la biodiversité directement apporté par la CNR aux participants
- un quiz « Vrai-Faux sur les engagements biodiversité de la CNR ».

Ensuite, un travail collaboratif a été mis en place sur les mesures compensatoires. Le but était de recueillir les thèmes de prédilection des participants et d'informer sur le pouvoir d'action de la CNR sur ces sujets.

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges.

Les principaux enseignements de l'atelier

Les habitants présents ont ainsi pu « apprendre des choses que peu de gens savent » et établir une liste de réflexion et de travail pour la CNR sur les mesures d'accompagnement.

Biodiversité

L'équipe de CNR souhaite répondre à la demande d'information sur les animaux qui fréquentent les alentours du parc éolien Les Sources du mistral. Une première question est posée aux participants :

Quelle biodiversité est présente sur le parc éolien Les Sources du Mistral pour vous ?

Réponses : Chevreuils et sangliers, renards, fouines, martres, lapins, perdrix, faisans, lièvres, milans royaux, corbeaux, pies et cigognes noires.

CNR complète et donne des précisions sur la flore et la faune présente.

LES SOURCES
DU MISTRAL

« La richesse floristique ... n'est pas négligeable malgré le contexte agricole largement tourné vers les cultures. » Biotope

Véronique de Scheerer

Oeillet des chartreux



Une espèce végétale exotique envahissante, le Robinier faux-acacia, est très présent dans l'ensemble des boisements

Paturin bulbeux

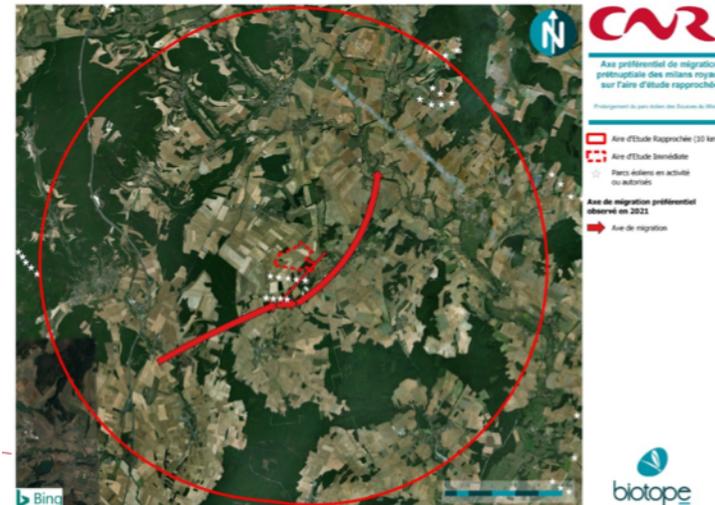


CNR

La protection des milans royaux

LES SOURCES
DU MISTRAL

ENJEUX AVIFAUNE → Zoom sur le milan royal (ici en période pré-nuptiale)



Pendant le développement du parc éolien initial, les études n'ont pas relevé d'oiseaux migrateurs et finalement un couloir de migration de milans royaux a été découvert. Comment cela est-ce possible ?

Réponse : Sarah FELIX FAURE explique qu'il faut faire la différence entre un « grand axe de migration » et l'existence de ce couloir de migrations pour quelques espèces dont les milans royaux. Le fait qu'il n'y ait pas de grand axe de migration identifié ne signifie pas qu'il n'y a aucun Milans royaux ou autres migrateurs qui passent dans la zone.

Des participants évoquent une dérogation d’autorisation du parc.

Arrêté complémentaire : dérogation ou restriction ?

Sarah FELIX FAURE précise que l’arrêté complémentaire du 18 août 2020 n’est pas une dérogation mais au contraire une restriction. Le préfet vient édicter des prescriptions supplémentaires dans le cadre de l’exploitation du parc éolien en lien avec la biodiversité.

En effet, l’arrêté du préfet a vocation à protéger les oiseaux et plus particulièrement le milan royal, il entraîne l’obligation pour l’exploitant des éoliennes de mettre en place un bridage (arrêt des éoliennes) pendant les périodes de migration du milan. Cela peut passer par la mise en place d’un bridage dynamique (Système Pro Bird pour le Parc éolien les Sources du Mistral) qui vient détecter les oiseaux en vol afin de permettre la décélération ou l’arrêt des éoliennes.

Article 3 – Bridage dynamique lors des périodes de migration du Milan royal

Les éoliennes peuvent être asservies à un dispositif expérimental de bridage dynamique qui détecte en temps réel les oiseaux en vol, tente de les effaroucher et régule le fonctionnement des éoliennes (arrêt ou décélération des turbines) pour prévenir les collisions.

En cas d’identification d’une défaillance ou d’une indisponibilité du système de détection, d’effarouchement et de bridage dynamique, les prescriptions de l’article 7 sont appliquées.

Article 4 – Vérification de l’efficacité du bridage dynamique

La mise en place du bridage dynamique est accompagnée d’un suivi environnemental renforcé sur l’avifaune afin de s’assurer de son efficacité.

Ainsi, sur la période post-nuptiale, le suivi environnemental sera réalisé avec les fréquences suivantes :

- un passage par semaine sur le mois de septembre et la première semaine d’octobre,
- un passage toutes les 2 semaines sur le reste du mois d’octobre et le mois de novembre.

Et sur la période pré-nuptiale, le suivi environnemental sera réalisé avec les fréquences suivantes :

- un passage par semaine sur le mois de février et mars,
- un passage toutes les 2 semaines sur les mois d’avril et mai.

Un rapport de fonctionnement sera transmis à l’inspection des installations classées à la fin de chaque période et au plus tard le 31 août de l’année n pour la période pré-nuptiale de l’année n et le 28 février de l’année n+1 pour la période post-nuptiale de l’année n incluant : les résultats du bridage dynamique et le rapport de suivi environnemental sur la période concernée.

Les dispositions du présent article s’appliquent jusqu’à validation du système.

Extraits de l’arrêté du 18 août 2020

➔ Les chauves-souris

LES SOURCES
DU MISTRAL

ENJEUX CHIROPTÈRES = CHAUVES-SOURIS



Chauves-souris identifiées	
◆	Barbastelle d'Europe
◆	Petit Rhinolophe
◆	Grand Murin
◆	Murin d'Aicathoe
◆	Murin de Natterer
◆	Noctule commune
◆	Noctule de Leisler
◆	Sérotine commune
◆	Pipistrelle commune
◆	Pipistrelle de Kuhl
◆	Pipistrelle de Nathusius
◆	Pipistrelle de Kuhl/Nathusius
◆	Oreillard indéterminé
◆	Murin indéterminé
◆	Sérotule
○	Espèce protégée
○	Espèce protégée et d'intérêt communautaire
□	Groupe d'espèces

Activité des chiroptères (Non calculé pour les données de transect)	
○	Faible
○	Moyen
○	Fort
○	Très fort

14 espèces et 3 groupes d'espèces de chauves-souris fréquentent l'aire d'étude immédiate

- 8 espèces de chauves-souris « contactées » avec certitude au niveau des éoliennes (E03 et E08), diversité moyenne des espèces pour le département de la Côte d'Or
- En 2019 et 2020 : 6 mois d'analyse, près de 200 nuits exploitables par an
- 2 dispositifs d'enregistrement automatique (SM3Bat) équipés d'un microphone ont été placés à 95 m au sein des nacelles des éoliennes E03 et E08 du parc éolien

Un autre arrêté complémentaire (du 6 Septembre 2021) est venu préciser le bridage (arrêt des éoliennes) à mettre en place, sous certaines conditions de vent et de températures pour les chauves-souris de début avril à fin octobre.

LES SOURCES
DU MISTRAL

L'ACTIVITE DES CHIROPTÈRES PAR RAPPORT À L'ACTIVITÉ DES ÉOLIENNES

Les chauve-souris sortent chasser principalement

- **quand le vent est faible**
 - (autour de 5 m/s soit 18 km/h*)
- **Quand les températures sont moyennes**
 - en 2019 et 2020 autour de 15°C
 - au printemps 2021, autour de 11°C

***Les éoliennes commencent à produire autour de 4 m/s – 15 km/h**

16

CNR

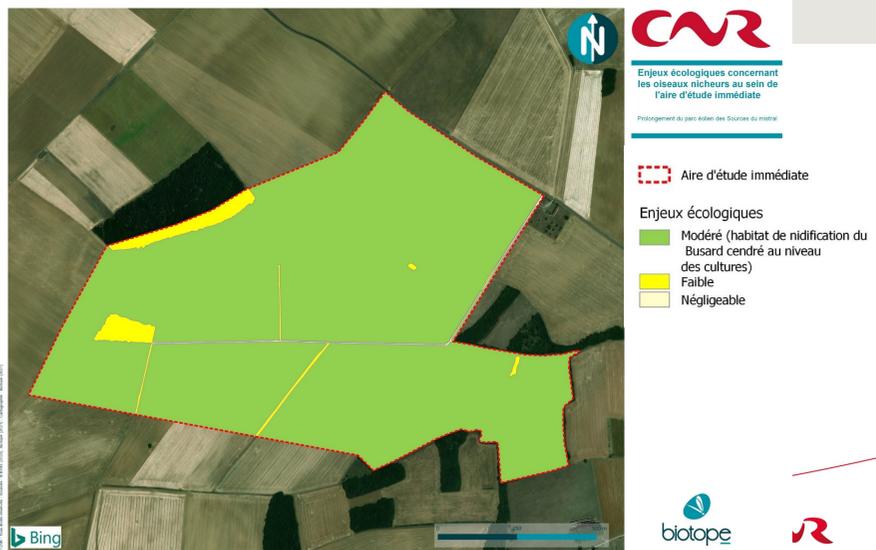
14

CNR

CNR

➔ Les busards

ENJEUX MILIEU NATUREL ➔ RESULTAT ETAT INITIAL BIODIVERSITE



Aucun busard n’a actuellement été repéré par les écologues sur la zone d’étude du prolongement. L’enjeu est dit « modéré ».

En ce qui concerne les oiseaux nicheurs, aucun nid de busard n’a été identifié sur l’aire d’étude immédiate. Malgré cela, l’enjeu est considéré comme modéré car les champs et cultures du site représentent un habitat favorable pour les busards.

Les actions de la CNR pour préserver la biodiversité

Un VRAI-FAUX a été proposé aux participants à l’atelier pour évoquer les actions de CNR.

CNR n’effectue aucun suivi de la biodiversité une fois les éoliennes posées - FAUX

LES SOURCES
DU MISTRAL

Un suivi environnemental suite à la mise en service « très cadré » : il permet notamment d’estimer la mortalité de l’avifaune et des chiroptères due à la présence des éoliennes

➔ Mis en place **dans les 12 mois** qui suivent la mise en service (durée: pendant 1 cycle biologique) + renouvellement 12 mois de + si impact significatif

➔ Puis suivi ultérieur :

➔Après 11 ans

➔Après 21 ans

➔Et 2 ans avant le démantèlement

CNR

Les oiseaux sont protégés par un système de vidéo-protection piloté à distance - VRAI

LES SOURCES
DU MISTRAL

Un système de vidéosurveillance (bridage dynamique) est installé sur toutes les éoliennes du parc en exploitation des sources du Mistral (Probird)

24

CNR

Une vidéo de la CNR sur le Parc éolien de Planèze à Saint-Georges-les-Bains est projeté aux participants pendant l'atelier afin d'expliquer le fonctionnement du système de surveillance et d'arrêt des éoliennes Pro Bird. Les éoliennes ralentissent ou s'arrêtent au passage de rapaces. Les réactions à la vidéo sont diverses dans la salle.

Lien de la vidéo¹ : <https://www.youtube.com/watch?v=xrrQ0Wr9Lnw>

¹ La vidéo est également accessible du site internet : <https://sourcesdumistral.eolien.cnr.fr/autour-du-parc/>

CNR

CNR a pris des mesures pour les chiroptères - VRAI

LES SOURCES
DU MISTRAL

DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU PARC DES SOURCES DU MISTRAL

LES MESURES PRISES POUR LES CHIROPTÈRES:

> Une surveillance des gîtes relevé à Sacquenay & Chazeuil

> Un bridage (=arrêt des éoliennes) spécifique est mise en place :

→ 3 scénarii de bridage ont été proposés pour limiter l'impact des éoliennes du Parc des Sources du Mistral sur les chauves-souris en fonction des conditions météorologiques (vent et température mesurés à 95m). **L'évaluation de l'efficacité des scénarii montre que cela permet de prévenir la collision d'entre 75 % et 90% des chauves-souris en activité en altitude sur ce site d'étude**



27

CNR

Le bridage des éoliennes pour les chauves-souris

Les chauves-souris sortent chasser principalement quand le vent est faible (autour de 5 m/s soit 18 km/h*) et quand les températures sont moyennes (en 2019 et 2020 autour de 15°C ; au printemps 2021, autour de 11°C).

L'arrêté préfectoral complémentaire du 7 septembre 2021 impose à l'exploitant un bridage des éoliennes en fonction de :

- la période de l'année,
- la période de la journée,
- la vitesse du vent,

- la température,
- l'intensité des précipitations.

Article 2 – Bridage chiroptères

L'exploitant met en œuvre un arrêt des machines, sur le parc éolien nommé « Sources du Mistral », afin de limiter les impacts vis-à-vis des chiroptères.

Cette mesure s'applique de la façon suivante :

- Sur la totalité des 9 éoliennes du parc :
 - entre le 1er avril et le 31 octobre ;
 - Du coucher du soleil au lever du soleil ;
 - lorsque la vitesse de vent est inférieure à 5 m/s ;
 - lorsque la température est supérieure ou égale à 12°C
- selon les modalités de pluviométrie suivantes :
 - *En cas de présence d'un capteur de précipitations* : le fonctionnement des éoliennes est autorisé lorsque l'intensité de précipitation, mesurée sur une période n'excédant pas une minute, est supérieure à 0,2 mm/h pendant plus de 10 minutes consécutives. Dès lors qu'une intensité inférieure à cette valeur est mesurée, les éoliennes sont de nouveau arrêtées après un délai n'excédant pas une minute.

3/5

- *En cas d'absence ou de dysfonctionnement d'un capteur de précipitations* : les éoliennes sont arrêtées quelles que soient les conditions de précipitation (absence ou présence de pluie). »

CNR n'a pris aucune mesure pour la flore - FAUX

LES SOURCES
DU MISTRAL

DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU PARC DES SOURCES DU MISTRAL

MESURES POUR LA FLORE :

- > **Convention signée pour la conservation de la prairie communale**
→ Maintient de l'état prairial favorisant la présence des orchidées , au niveau de l'Eolienne E9 (parcelle appartenant à la commune de Chazeuil)



29

CNR

Les travaux ne sont pas adaptés aux cycles écologiques - FAUX

LES SOURCES
DU MISTRAL

DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU PARC DES SOURCES DU MISTRAL

MESURES POUR LA FLORE :

- > **Convention signée pour la conservation de la prairie communale**
- Maintient de l'état prairial favorisant la présence des orchidées , au niveau de l'Eolienne E9 (parcelle appartenant à la commune de Chazeuil)



29

CNR

Un système de vidéosurveillance permet de protéger les nichées de Busards cendrés et Saint Martin - FAUX

LES SOURCES
DU MISTRAL

Les Busards font l'objet d'un suivi dans le cadre du parc en exploitation par des naturalistes (appartenant à la LPO) ; le suivi a pour but de repérer les nichées de busards localisées dans les parcelles de culture céréalières afin de les protéger face au risque de destruction durant les moissons



Busard Saint-Martin mâle adulte (©Georges BEDRINES)

33

CNR

VALORISATION ET MESURES D’ACCOMPAGNEMENT

L’équipe de CNR souhaite recueillir les avis et perception des habitants pour travailler les axes de valorisation du prolongement du parc éolien Les Sources du Mistral.

➤ Quels thèmes souhaiteriez-vous voir davantage valorisés autour du parc éolien ?

Les participants ont pu exprimer les thèmes sur lesquels ils leur semblaient important de travailler. Il a été retenu d’axer ces mesures sur « la vie humaine » plutôt que vers la biodiversité qu’ils considèrent l’objet de nombreuses attentions.

Voici une liste de propositions des participants (sans qu’aucun avis de CNR quant à leur faisabilité économique, réglementaire ou technique) :

- City stade
- Sécurisation des abords du village
- Valorisation du patrimoine : massif de fleurs, prises électriques pour illuminer le village à Noël, réhabilitation de la place de la Charme
- Feu d’artifice du 14 juillet
- Enfouissement des lignes électrique
- Compensation financière pour les habitants (sur leur note d’électricité)

➤ Présentation des mesures d’accompagnement et de valorisation réalisée par CNR sur des parcs

LES SOURCES
DU MISTRAL

LISTE – EXEMPLES DE MESURES DE VALORISATION ET D’ACCOMPAGNEMENT DE LA CNR

AUTRES THÈMES

- Tourisme industriel
- Enfouissement de lignes électriques (budget)

CONSOMMATION

- Consommation intelligente et offres riverains (réduction sur la facture d’électricité)
- Mise à disposition de moyens de mobilités et bornes électriques

FINANCEMENT/RETOMBÉES

- Financement participatif

BIODIVERSITE

- Jachère mellifère
- Agroécologie
- Mieux connaître la biodiversité autour de chez soit (SHNA)
- Comment ça marche le probird ?
- Chasseurs : comptage ? Reconnaissance trace ? Sorties possibles ?
- Plantation de haie et d’arbres / obligations (sondages?) pour les 5% SIE des agri ?
- Protection des busards ? Association SHNA ou LPO
- Point biodiversité dans le village ? (nichoirs, haie?)
- Spirale aromatique : pour les reptiles
- Hôtels à insectes et ruches

38

CNR

AUTRES SUJETS

➤ Panneau d’interdiction de marcher

Pourquoi il-y-a-t-il des panneaux d’interdiction d’accès sur les chemins sous les éoliennes ?

Réponse : Les panneaux d’interdiction de marcher sur certains chemins en-dessous des éoliennes ont été posés pour des questions de responsabilités juridiques. L’arrêté du 26 août 2011 impose le rappel des consignes de sécurité sur les chemins d’accès aux aérogénérateurs ainsi qu’aux postes de livraison et de raccordement.

➤ Perception des éoliennes (atelier 1)

Plusieurs participants qui étaient déjà présents lors de l’atelier 1 sur le paysage et l’acoustique demandent qu’un point soit fait sur le recueil des perceptions des éoliennes.

Constant DELATTE rappelle que le dispositif de collecte des données est toujours en place, et pourra être maintenu autant que nécessaire. Toute(s) personne(s) souhaitant porter à connaissance à CNR les occurrences des éoliennes a la possibilité de le faire :

- sur une fiche papier à récupérer et déposer en Mairie ; ou
- sur le site internet

<https://sourcesdumistral.eolien.cnr.fr/perceptionhabitants/>; ou

- par email à sourcesdumistral@eolien.cnr

Depuis le 18 juin 2021 (mise en place de la collecte), deux retours ont été portés à la connaissance de CNR. L’assemblée présente ce lundi 20 septembre 2021 considère que les éoliennes n’ont pas fonctionné cet été et qu’il n’y a eu aucune gêne depuis le mois de juin.

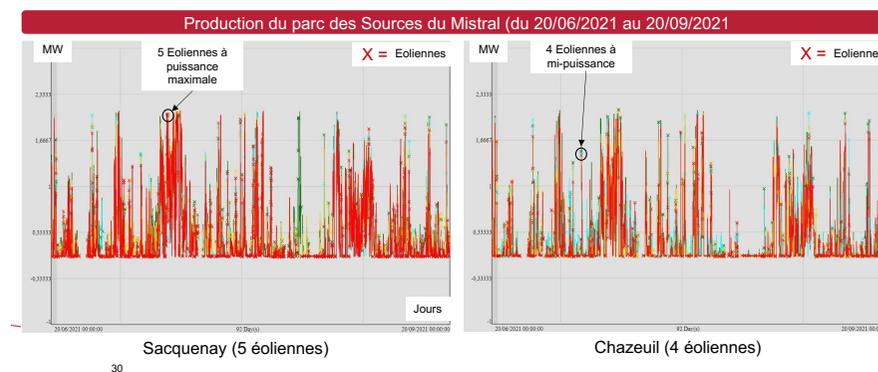
A ce sujet, Sarah FELIX-FAURE s’engage à vérifier la production des éoliennes existantes pendant l’été 2021 et fournit a posteriori des éléments.

LES SOURCES
DU MISTRAL

PRODUCTION ESTIVALE 2021

La production du parc des SDM pendant l’été 2021 (de début juin à fin août) : 4750 MWh (soit 9% de la production annuelle)

- La disponibilité des éoliennes : + de 90% du temps
- Le soir (**entre 19h et 23h**) : les éoliennes ont produits 235 MWh en juin, 350 MWh en juillet, 302 MWh en août



➤ Prolongement du parc éolien et acoustique

Un des habitants présents précise la bonne compréhension sur le sujet de la perception du bruit des éoliennes. Elle ne va pas augmenter fortement avec l'ajout d'éoliennes, les bruits ne « s'additionnant pas »,

Toutefois, il émet une seconde interrogation : « *l'ajout de nouvelles éoliennes risque de multiplier les conditions (sens du vent) et donc les moments où les éoliennes sont perçues* », il souhaite donc en savoir plus à ce sujet.

Sarah FELIX FAURE rappelle que le vent dominant va du Nord au Sud à Sacquenay. Les conditions de vent ne changent pas quel que soit le nombre d'éoliennes ajoutées au nord du parc.